



Commune des
Ponts-de-Martel

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général
du jeudi 7 décembre 2017, à 20h, à la grande salle de réunion de
l'Hôtel-Restaurant du Cerf,
sous la présidence de Monsieur Guillaume Maire, Président.**

Monsieur le Président Guillaume Maire ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il relève que cette réunion se déroule dans un lieu peu commun dont le Conseil général a accepté le cautionnement par la commune d'un prêt bancaire sollicité par la Société coopérative de l'Hôtel du Cerf de fr. 350'000.- le 29 avril 2014. Monsieur le Président Guillaume Maire constate qu'il n'y a pas beaucoup de changements visibles par rapport à la dernière séance du mercredi 8 février 2017, mais cela travaille dur en coulisse, notamment pour la recherche de fonds. Le projet est toujours le même : recherche de fonds pour 2018 et début des travaux en 2019. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que de 24 Conseillers généraux.

Absent excusé
Jean-Paul Cruchaud

Absents non excusés
Loïc Perrin
Clotilde Richard

Avant de présenter l'ordre du jour, **Monsieur le Président Guillaume Maire** indique avoir reçu une demande de modification et passe la parole à Madame Sylviane Barth.

Madame Sylviane Barth indique que le Parti Socialiste et Libre souhaite ajouter une intervention après le point « Courrier(s) ». En effet, un membre de ce groupe étant démissionnaire, ce parti aimerait directement proposer le nom de son remplaçant au sein de la Commission financière, ceci afin d'éviter une vacance dans cette importante commission.

Monsieur le Président Guillaume Maire soumet cette modification de l'ordre du jour au vote.

Cette modification est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix.

Monsieur le Président Guillaume Maire présente alors l'ordre du jour modifié :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2017,
2. Demande d'un crédit de fr. 418'000.- permettant de transformer le 1^{er} étage du bâtiment sis Grande rue 22 en vue d'y héberger la structure préscolaire ponlière.
3. Demande d'institution de redevances communales liées à l'approvisionnement en électricité et de création d'un fonds communal à vocation énergétique.
4. Demande de formalisation de l'affiliation de la commune des Ponts-de-Martel à l'institution de prévoyance « Prévoyance.ne » et de l'octroi de la garantie par la commune des prestations de cette institution de prévoyance non entièrement financées.
5. Budget de l'exercice 2018.
6. Courrier(s).
7. Nomination d'un membre à la Commission financière (en remplacement de M. Cédric Jacot).

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2017

Monsieur le Président Guillaume Maire ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 23 voix.

2. Demande d'un crédit de fr. 418'000.- permettant de transformer le 1^{er} étage du bâtiment sis Grande rue 22 en vue d'y héberger la structure préscolaire ponlière

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

Madame Sylviane Barth annonce que le Parti Socialiste et Libre est tout à fait favorable à cette demande de crédit car le projet d'accueil de la structure préscolaire est bien construit, les surfaces de ce premier étage étant optimisées au maximum. Le choix d'entrer par l'arrière avec une rampe est judicieux, cela évite les frais d'un ascenseur qui serait impayable. La somme pour effectuer ces travaux est importante, mais on se rappelle qu'on est dans la rénovation d'un ancien bâtiment avec notamment de l'amiante. Les locations prévues couvrent les frais complets du bâtiment, ce qui est essentiel. C'est pourquoi le Parti Socialiste et Libre votera favorablement à ce crédit.

Monsieur Pascal Humbert-Droz indique que le Parti Libéral-Radical a pris connaissance de ce rapport. La continuité de ce projet maintiendra l'attractivité de notre commune auprès des familles. La collaboration entre l'Association La Locomotive et la Commune des Ponts-de-Martel dure depuis quelques années déjà, le PLR est ravi qu'elle puisse continuer avec ce prolongement. Les futurs locataires de ce premier étage seront ainsi dans les meilleures conditions avec un outil de travail moderne. Le préscolaire et le parascolaire sous le même toit simplifiera les choses. Malgré une remarque sur la forme et le montant de ce rapport lors de la séance du Parti Libéral-Radical, le PLR soutiendra ce rapport. Ce projet permet d'aller de l'avant et donne un signe positif dans une période où il est partout question de diminuer drastiquement les charges.

Monsieur Vincent Robert mentionne qu'en première lecture, le projet de rapport présenté ce soir n'a pas rencontré l'unanimité ni l'enthousiasme des membres du Parti Démocratique Indépendant. Le PDI a néanmoins réussi, grâce à son Conseiller communal qui a su, bien plus précisément que ce que le rapport laisse transparaître, informer les membres du PDI sur le contenu des différents chiffrages que comporte ledit rapport. Le Parti Démocratique Indépendant regrette le peu d'explications claires de même que l'absence de plans qui n'auraient pas été superflus au vue du montant final qui est demandé ce soir. Il ne vient pas à l'esprit des membres du PDI de remettre en cause le bienfondé de la structure d'accueil mais le PDI a encore ce soir l'espoir que la facture globale de ce deuxième étage ne dépasse pas ce qui a été articulé dans les projets d'investissements, à savoir fr. 120'000.- pour 2018 et fr. 240'000.- pour 2019, année annoncée pour l'ouverture. Un dernier point concernant la situation comptable interpelle également les membres du Parti Démocratique Indépendant. Le PDI trouve que la marge bénéficiaire prévue pour le propriétaire est mince, à savoir que le bâtiment, bien qu'il puisse être considéré comme neuf à l'intérieur, reste tout de même extérieurement d'un âge respectable. L'entretien extérieur, ou toiture, sera inévitable dans les années à venir, donc les quelques fr. 1'883.- de bénéfice escompté risquent certainement pas de suffire pour les interventions à faire dessus. Au vue de ce qui a été discuté ce soir, Monsieur Vincent Robert invite toutes les futures personnes qui doivent présenter des rapports à le faire de manière le plus détaillé possible, puisque ne voulant pas être tatillon, les membres du PDI ont refusé des rapports à certaines

personnes qui étaient bien plus détaillés que ça pour un montant 3,5 fois inférieur. Il ne faut alors pas se dire de faire le minimum possible en pensant que tout va passer.

Concernant la marge du bâtiment pour ce qui est de l'entretien, **Monsieur Yvan Monard** précise qu'un montant d'entretien du bâtiment de fr. 5'986.- figure dans le rapport auxquels pourraient effectivement s'ajouter ces fr. 1'886.- ce qui fait qu'il y a effectivement bien plus que ces fr. 1'886.- pour l'entretien de ce bâtiment.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 19 voix pour, aucune voix contre et 4 absentions.

3. Demande d'institution de redevances communales liées à l'approvisionnement en électricité et de création d'un fonds communal à vocation énergétique

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

Monsieur Cédric Jacot annonce que le Parti Socialiste et Libre salue et soutient la volonté du Conseil communal de valoriser la nouvelle répartition de la redevance par la création d'un fonds communal à vocation énergétique. Les membres du Parti Socialiste et Libre souhaitent vivement que le Conseil communal en fasse un bon usage en étudiant attentivement toutes les demandes afin que tous les projets valables puissent en bénéficier, tant publics que privés.

Madame Aline Botteron indique que force est de constater comme chaque année, lors du budget ou alors lors des comptes, que la commune devient de plus en plus dépendante du canton en matière de finances. Si la commune peut gérer sans trop de mal une dépense, il n'en est malheureusement pas de même concernant les recettes, les chiffres donnés par le canton étant toujours une immense inconnue. Ce présent rapport le prouve une fois de plus. Jusqu'à présent, nous pouvions compter dans notre budget sur une recette d'environ fr. 85'000.- ce qui nous aidait à se rapprocher d'un budget équilibré. Dans un monde où les taxes, les assurances, etc... sont en constante augmentation, nous devons lors de l'année 2018 faire avec une redevance réduite de moitié. Réellement, nous allons perdre fr. 16'733.- qui seront versés à notre canton. Cette réserve de fr. 27'000.- environ sera faite dans le but d'assainissements de bâtiments, réseau d'eau, ou divers patrimoines communaux. Ce montant ne figurera tout de même pas au budget. Le PLR est favorable à ce rapport, donc à cette épargne forcée, mais il souhaite néanmoins que le Conseil communal se renseigne précisément sur l'utilisation exacte de cette réserve, quelles démarches faut-il entreprendre pour en bénéficier et surtout si nous pourrions déjà utiliser ce fonds dans la rénovation du bâtiment de la crèche, ce qui de l'avis du PLR serait un excellent choix. Cette remarque n'est pas anodine car certains membres du Parti Libéral-Radical craignent effectivement que le canton revienne en arrière si une utilisation de ces fonds n'est pas demandée régulièrement en argumentant la chose suivante : « Vous n'avez pas utilisé cette réserve durant 3 ans, c'est que vous n'en avez pas besoin ». C'est pourquoi le PLR souhaite un usage régulier de cette provision, mais à bon escient.

Pour donner quelques nouvelles par rapport à l'utilisation de ce fonds, **Monsieur Didier Barth** revient sur le point 3 du rapport, lettres A à G, qui mentionnent toutes les possibilités d'utilisation qui sont très larges. Le Conseil communal a jusqu'à maintenant pas mal d'idées d'utilisation. Quant à l'utilisation pratique, Monsieur Didier Barth informe le Conseil général qu'il y aura une séance en tout début d'année prochaine à laquelle il va participer où le Service de l'énergie et de l'environnement va expliquer quelles vont être les démarches exactes pour pouvoir libérer les

montants qui sont sur ces fonds. Si le Conseil communal en a la possibilité, il utilisera ce fonds pour la crèche, mais comme c'est un peu tôt, c'est difficile d'en avoir la certitude aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 23 voix.

4. Demande de formalisation de l'affiliation de la commune des Ponts-de-Martel à l'institution de prévoyance « Prévoyance.ne » et de l'octroi de la garantie par la commune des prestations de cette institution de prévoyance non entièrement financées

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

Monsieur Laurent Jeanneret annonce que le Parti Démocratique Indépendant se demande s'il serait possible que les futurs employés communaux cotisent à une caisse privée avec des meilleures prestations et qui serait moins onéreuse. Pour les employés actuels, serait-il aussi possible de leur proposer une meilleure caisse avec de meilleures prestations et moins chère car le PDI pense que l'assurance « Prévoyance.ne » est un trou financier qui n'en fini jamais.

Monsieur Didier Barth revient sur le coût actuel de sortie de « Prévoyance.ne » mentionné dans le rapport qui n'est pas dans les moyens de la commune puisqu'il se monte au total à 2 millions de francs. Monsieur Didier Barth a puillé les règlements pour voir si une sortie partielle est possible et il s'avère que dans une première mesure, il n'est pas possible de séparer le personnel communal. On doit alors affilier l'ensemble du personnel, y compris les retraités qui sont toujours liés aux actifs. C'est assez normal car c'est comme si dans une assurance maladie, on ne laissait que les malades et on partait avec les bien portants. Le règlement prévoit tout de même une possibilité de sortie partielle mais elle est prévue plutôt pour une cessation d'activité ou un transfert d'activité, par exemple si les services industriels d'une commune partiraient dans une autre société. Cependant, les retraités liés à ce personnel doivent aussi le suivre. Il n'y a de ce fait pas de possibilité à ce niveau-là malheureusement.

Monsieur Olivier Vallélian indique que dans les années 90 à 2000, la caisse a commis des erreurs de gestion puis il y a eu la crise des subprimes en 2007. Actuellement, le taux de couverture de la caisse n'est que de 60%, nous héritons donc d'une situation que nous n'avons pas choisie. Aujourd'hui, nous devons assumer des erreurs commises par d'autres et nous n'avons pas de marge de manœuvre. Il n'est pas possible de changer de caisse de pension sans dépenser 2 millions de francs. Le Parti Socialiste et Libre se prononce en faveur de l'arrêté puisqu'il n'y a pas d'autres alternatives.

Monsieur Laurent Jeanneret revient à sa précédente question et souhaite savoir si pour les futurs employés, il n'est pas possible de les affilier à une nouvelle caisse.

Monsieur Didier Barth confirme que la commune est obligée d'assurer l'entier de son personnel auprès de cette institution.

Monsieur Alexis Maire indique qu'après discussion au sein du Parti Libéral-Radical, il a été remarqué que « Prévoyance.ne » est un peu mieux géré depuis quelques années que ce qu'a dit Monsieur Olivier Vallélian. Son plan de recapitalisation est suivi pour l'instant. Etant donné que la sortie est impossible et que la commune doit continuer de respecter le frein à l'endettement, elle n'a pas d'autre choix que de continuer avec « Prévoyance.ne ». Le groupe PLR va soutenir cet

arrêté mais tient tout de même à souligner qu'il s'agit d'une grande responsabilité pour laquelle le Conseil général s'engage, ce n'est pas anodin et cela pourrait coûter à la commune très cher par la suite.

Monsieur Didier Barth confirme les dires de Monsieur Alexis Maire car selon ce qu'il a appris lors des séances de « Prévoyance.ne », la caisse est actuellement bien gérée, il rentre actuellement plus d'argent que ce qu'il en ressort, mais on bénéficie passablement du haut taux des actions actuellement et on sait que les actions sont très volatiles. La réserve de fluctuation est assez haute pour le moment mais si les marchés boursiers venaient à nouveau à s'effondrer, on se retrouverait alors dans une situation plus compliquée. Monsieur Didier Barth confirme que la commune des Ponts-de-Martel n'a pas le choix, il faut tout faire pour que cette caisse, d'ici 2030, arrive à son 80% de couverture et peut-être que là, on pourra se poser la question d'une sortie, puisque le ticket de sortie sera moins cher à ce moment-là.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 23 voix.

5. Budget de l'exercice 2018

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion relative au rapport du Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** passe la parole à l'administrateur communal pour le parcours du budget.

Page jaune : **compte de résultats par nature**

Page verte : **résumé des comptes de fonctionnement**

Page orange : **plan financier des tâches**

Monsieur Didier Barth indique qu'il s'agit de la première fois que l'on doit mettre ce document dans la brochure liée au budget. Il s'agit d'un exercice qui n'est pas forcément facile à faire et qui prévoit comment cela va se passer dans les 4 prochaines années. Certains chiffres sont connus et pour les autres, le Conseil communal s'est basé sur l'évolution de ces 3 dernières années et a essayé de lisser cela, en tenant compte de situations particulières connues. Ce document montre que la situation de la commune ne se péjore pas, mais ne s'améliore pas non plus.

Page bleue : **échancier des investissements**

Pages mauves : **contrôle des crédits**

Page rouge : **indicateurs financiers**

Monsieur Didier Barth précise que ce document est également nouveau. Il s'agit d'indicateurs qui permettent de pouvoir comparer les communes, voire même les institutions paraétatiques puisque dans toute la Suisse, tout le monde suit normalement ce même plan comptable MCH2. Ces indicateurs sont une des manières permettant de comparer les capacités et les difficultés de chacune des communes.

Pages blanches : **détail des comptes de fonctionnement** :

0. Administration générale : excédent de charges de fr. 426'111.-

1. Ordre et sécurité publique : excédent de charges de fr. 206'365.-

2. Formation : excédent de charges de fr. 1'406'079.-

- 3. Culture, Sports, Loisirs et Eglises** : excédent de charges de fr. 143'599.-
- 4. Santé** : excédent de charges de fr. 47'071.-
- 5. Sécurité sociale** : excédent de charges de fr. 802'851.-
- 6. Trafic** : excédent de charges de fr. 517'609.-
- 7. Protection environnement et aménagement** : excédent de charges de fr. 96'630.-
- 8. Economie publique** : excédent de revenus de fr. 28'220.-
- 9. Finances et impôts** : excédent de revenus de fr. 3'494'686.-

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** passe la parole au secrétaire de la Commission financière, Monsieur Martial Roulet, pour lecture du rapport de ladite commission.

Dans l'état actuel des connaissances du Conseil communal, **Monsieur Didier Barth** annonce que la commune aura uniquement 1 point d'impôts à rétrocéder au canton, sauf référendum ou autres. Cela signifie que le résultat d'exercice escompté pour 2018 est déjà amélioré de fr. 33'000.-.

Concernant le chapitre Protection environnement et aménagement, **Madame Sylviane Barth** a entendu dire que certaines communes se positionnent comme « commune zéro pesticides », dont plusieurs communes romandes et neuchâteloises. Le Parti Socialiste et Libre se demande alors si la commune des Ponts-de-Martel emploie des pesticides pour ses parcs et bords de routes. Si oui, est-ce qu'une réflexion est possible afin de changer cette pratique.

Monsieur Simon Kammer annonce que le Conseil communal s'est déjà penché sur la question. Les employés communaux utilisent du désherbant standard composé de glyphosate qui est très décrié ces temps. Le Conseil communal essaye de limiter ce genre de produits et a essayé de désherber à l'aide de gaz. Cette méthode n'est pas meilleure pour l'environnement du fait de la quantité astronomique de gaz utilisé pour parvenir au même résultat. Le désherbant est toutefois utilisé dans des situations restreintes et non pas dans des places de jeux par exemple. Il y a effectivement des solutions alternatives, mais elles sont coûteuses actuellement. La commune du Locle utilise par exemple de la mousse chaude mais il s'agit d'une méthode impayable pour la commune des Ponts-de-Martel. De ce fait, le Conseil communal est plutôt dans une limitation qu'une suppression totale du désherbant utilisé, mais reste attentif à des solutions alternatives.

Monsieur Xavier Finger annonce que ce budget, bien que moins séduisant que celui de l'année 2017, reste néanmoins très respectable au vue des charges en continuelle augmentation et des revenus stagnants. Le groupement PLR remercie les différents acteurs qui ont participé à la rédaction de ce budget, en particulier Monsieur Ulrich Kämpf, pour qui le travail fût d'autant plus important dû au congé maternité de Madame Corinne Maire. Le groupement PLR invite le Conseil général à accepter ce budget 2018.

Monsieur Jean-Marc Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant s'est penché longuement sur ce budget 2018. Il en est ressorti que le PDI espère que la grippe que subit notre commune n'est que passagère et que les organes vitaux qui lui permettent de survivre ne se gangrènent pas. Néanmoins, le PDI remercie le Conseil communal pour le travail fourni et pour la prudence avec laquelle il a travaillé pour élaborer ce budget, un budget que le Parti Démocratique Indépendant schématise comme un grand navire qu'on doit ramener au port d'année en année et à qui l'Etat raccourcit toujours plus le gouvernail.

Monsieur Didier Barth précise que le Conseil communal est assez déterminé à reporter tous les travaux liés au PGEE tant qu'il n'a pas trouvé avec le canton un arrangement pour ne pas se lier les mains en regard à ce frein à l'endettement qui pose des gros problèmes. Il faudra que le Conseil communal fasse quelques calculs et discute avec le Service de l'énergie et de l'environnement pour voir comment le canton envisage que la commune des Ponts-de-Martel

